



BIEN-ÊTRE ANIMAL

De nouvelles initiatives pour répondre aux attentes des consommateurs

Le bien-être animal est un sujet très polémique qui oppose souvent les éleveurs aux groupes de pression. Certains de ces lobbies militent même en faveur de l'interdiction de tout produit provenant du règne animal (antispécistes).

Il est donc important de mettre en évidence les initiatives susceptibles de répondre aux attentes d'une partie, voire de la totalité, des consommateurs.

Ir. J. Flaba

Le Collège des producteurs, a organisé une après-midi d'étude mettant en présence des scientifiques, des représentants des syndicats agricoles et des porte-paroles d'associations de défense du bien-être animal. Les débats ont été empreints de beaucoup de sérénité et de pas mal de compréhension mutuelle.

L'APPROCHE SCIENTIFIQUE DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

Le professeur Marc Vandenheede de la Faculté de Médecine vétérinaire de l'Université de Liège a abordé la question du bien-être animal (BEA) en précisant qu'il s'agit d'une activité scientifique relevant de la science au même titre de nombreuses autres disciplines et que c'est sous cet angle qu'il va développer son intervention. Il ajoute qu'il s'agit aussi d'un choix de société et que le BEA doit se situer au cœur de la stratégie agricole, d'où l'intitulé de son exposé « Le bien-être des animaux : vers une nouvelle éthique d'élevage ». Il décrit le champ du BEA en indiquant que ce qu'il appelle le droit animalier concerne, bien évidemment, les animaux de rente (les animaux de ferme), mais aussi les animaux de compagnie, les animaux des zoos et les animaux des cirques.

Jetant un regard sur l'histoire, il constate que l'on est passé d'une époque



Le débat a mis en présence des intervenants représentant le monde de l'élevage et des groupes de pression en faveur du bien-être animal.

(17^{ème} siècle) où l'on considérait l'animal comme étant un objet totalement dépourvu d'esprit et par conséquent incapable de parler et de penser, à une époque (20^{ème} siècle) où l'on affirme que l'animal peut penser et même que l'on doit s'interroger sur ce qu'il pense. Au fil du temps, les scientifiques ont mis au point des tests permettant de préciser les besoins physiologiques, éthologiques (comportement) ainsi que les besoins ressentis par les

animaux, et de prouver qu'ils ont des capacités cognitives, mentales, de conceptualisation, d'organisation sociale, de proto-arithmétique, ..., conduisant au constat que les animaux sont des êtres intelligents dont les conditions d'hébergement et le droit de vie et de mort que l'homme a sur eux doivent être reconsidérés.

Par ailleurs, la souffrance physique et mentale des animaux a été reconnue

VOTRE SPÉCIALISTE EN CHARGEURS ARTICULÉ !

Nr° 1
In quality & service

Lichtenberglaan 1001 | 3800 Sint-Truiden
+32 11 68 38 99 | info@schaffer.be | www.schaffer.be

de longue date comme en témoigne les différentes législations qui ont vu le jour dans de multiples pays et organisations internationales. La souffrance mentale se traduit, entre autres, par des stéréotypies (mouvements répétitifs sans but apparent) que l'on observe fréquemment lorsque les animaux sont hébergés dans un environnement pauvre : truies encagées, porcs en phase de croissance-engraissement sur caillebotis, poules en cage, ...

Par ailleurs, la reconnaissance de la conscience animale (déclaration de Cambridge, 2012) implique que les animaux ont des comportements intentionnels, des émotions, une conscience de soi et des comportements altruistes. Selon les « VEGAN », le fait que l'animal est un être sensible et conscient doit conduire à considérer qu'il n'est pas comestible.

D'autres estiment que si les animaux n'ont pas de droits, l'homme néanmoins des devoirs à leur égard et que cela doit aller de pair avec une utilisation éthique des animaux. C'est ainsi qu'en France, le Ministre de l'Agriculture de François Hollande, Stéphane Le Foll, avait déclaré « *L'objectif est de placer le respect du bien-être animal au cœur de la stratégie agricole de notre pays* ».

Ce qui précède montre à quel point les choses ont changé dans le secteur des animaux de ferme et que si une nouvelle éthique de l'élevage doit être développée et mise en pratique, la question de la fin de vie des animaux, en particulier l'interdiction de l'abattage sans étourdissement, doit encore faire l'objet de progrès significatifs afin que

leur mise à mort soit accomplie de manière acceptable exempte de stress et de souffrances inutiles. Ce n'est qu'à ces conditions que la consommation de viande pourra se poursuivre, en particulier chez les jeunes générations.

LES RÉGLEMENTATIONS

Le représentant de la Direction de la qualité de la DGO3 (Service public de Wallonie) a passé en revue les réglementations qui aux niveaux mondial, européen, belge et wallon régissent la question du bien-être animal et ont notamment donné lieu à la désignation d'un Ministre wallon du bien-être animal et à la création d'un Conseil wallon du bien-être animal.

Il a également cité les données issues des plaintes et contrôles qui montrent que le secteur de l'élevage n'est pas celui qui donne lieu au plus grand nombre de plaintes.

Par ailleurs, il a abordé la question de la castration des porcelets mâles qui selon lui relève avant tout d'une volonté politique. Le raccourcissement des queues chez le porcelet, régi par une Directive européenne de 2008, concerne essentiellement l'application des dispositions réglementaires. Les pratiques mises en œuvre au sein des abattoirs font dorénavant l'objet de vidéo-surveillances et le Gouvernement wallon prépare un arrêté visant à préciser les dispositions réglementaires. Selon l'orateur, il s'agit principalement d'une question de société. Enfin la problématique du transport des animaux qui relève du fédéral et du régional, est selon lui une thématique à

caractère institutionnel.

LES POINTS DE VUE DE LA SOCIÉTÉ

Catherine Bauraïnd du Collège des producteurs a examiné les données chiffrées relatives à la consommation des produits animaux en Belgique durant la période 2010 – 2016. En ce qui concerne les viandes rouges (viande bovine + viande de porc + mélanges de viandes), on enregistre une diminution globale de 20 %, mais aussi une baisse de 25 % de la consommation de viande bovine. En Europe, on observe également une diminution de la consommation de viande. En Belgique, les produits laitiers voient leur consommation baisser de presque 29 % durant la même période.

Les critères d'achat des viandes en 2015 ont fait l'objet d'une enquête auprès de 500 Flamands âgés de 18 à 65 ans. Les résultats montrent que l'aspect visuel de la viande est classé en premier lieu, viennent ensuite la DLC (date limite de consommation) et le prix, alors que la question du bien-être n'arrive qu'en 11^{ème} position.

Une enquête française, réalisée sur la période 2014 – 2017, indique que 98,5 % des Français consomment de la viande et que la tendance générale est à la baisse. Deux pour cent des consommateurs se déclarent être végétariens, végétaliens et vegan, cette dernière catégorie ne représentant que 0,1 % des consommateurs. Si 14 % déclarent envisager de cesser de consommer de la viande et 18 % qui envisagent de diminuer leur consommation de viande, ils sont encore 66 % à affirmer ne pas avoir l'intention de réduire ou de cesser

leur consommation de viande.

Si 72 % des Français interrogés trouvent qu'il est normal de tuer un animal pour le manger, ils sont 11 % à considérer que c'est immoral.

L'intervenante envisage les controverses qui touchent le plus le citoyen, à savoir :

- la taille des exploitations qu'il souhaite familiales ;
- l'accès à l'air libre ;
- la réduction de la douleur lors de certaines pratiques d'élevage ;
- la séparation de la vache et du veau ;
- les conditions de transport des animaux vivants ;
- les conditions d'abattage.

MESURES PRISES PAR LES AUTORITÉS WALLONNES

Laetitia Van Roos du Collège des Producteurs passe en revue l'évolution chiffrée du nombre d'exploitations dans les divers secteurs de l'élevage, ainsi que les effectifs des différentes espèces animales présentes en Belgique et en Wallonie.

Les multiples mesures prises par les instances officielles et les organismes privés offrent au consommateur la garantie que les produits animaux sont sûrs, sains, d'excellente qualité et obtenus dans le respect du bien-être animal tout au long du processus de production.

Elles visent également au maintien de la consommation des produits animaux.

LE DÉBAT

Le débat qui a mis en présence des intervenants représentant, d'un côté, tous ceux qui sont en faveur de l'agriculture et des productions animales et, de l'autre, les groupes de pression qui agissent en faveur du bien-être animal, voire de l'interdiction de tuer les animaux pour les manger.

Les intervenants qui sont en faveur des productions animales insistent sur la passion qui anime les éleveurs, leur amour des animaux et les multiples soins qu'ils leur prodiguent au quotidien, car ils savent, et ce de longue date, que lorsque les animaux sont bien traités, ils sont en meilleure santé, produisent mieux, fournissent des produits de meilleure qualité



Le bien-être animal, un sujet très polémique.

et donnent des productions animales une image positive. Ils mettent également l'accent sur les nombreuses réglementations qui encadrent le secteur animal, alors que ce n'est pas le cas dans certains pays qui font le forcing pour exporter vers l'Europe des produits animaux n'offrant pas des garanties équivalentes à celles des produits européens. Il est aussi rappeler que la durabilité du secteur animal comporte 3 volets (l'économie, l'environnement et l'acceptation sociétale) et que l'élevage de précision conduira à une amélioration du suivi des animaux. Les représentants des groupes de pression évoquent ce qu'ils appellent la maltraitance structurelle de certaines productions animales comme la mise en cage des truies, les mutilations, la pauvreté de l'environnement des animaux, la mise à mort, les transports, ... Selon eux, il faut mettre l'animal au centre des préoccupations et substituer l'obligation de moyens par l'obligation de résultats.

Globalement, on peut affirmer que le dialogue entre les diverses parties prenantes permet de rapprocher les points de vue et de continuer à faire progresser le bien-être des animaux d'élevage.

La table ronde a été riche d'enseignements et les échanges entre les intervenants de tous horizons ont été très constructifs. En voici quelques extraits :

- « La relation des consommateurs aux animaux a changé ... Il faut mettre de la valeur sur les pratiques favorables et le communiquer » ;
- « Si l'animal ne va pas bien, l'éleveur non plus car, passionné par son métier, il aime profondément ses animaux » ;
- « Toute évolution est possible en agriculture tant qu'elle est aussi envisagée sous l'angle du bien-être économique des exploitations » ;
- « Le prix juste doit être communiqué au consommateur car c'est le levier pour favoriser un élevage dans les meilleures conditions » ;
- « Le bien-être de l'éleveur est une bonne garantie du bien-être de ses animaux » ;
- « Le métier d'éleveur est un métier de passion, que l'on fait avec son cœur ».

Une des conclusions de l'après-midi était de souligner l'importance de communiquer sur les initiatives positives de nos modes d'élevage, de poursuivre ensemble la réflexion et de sortir des positions extrêmes.



Le Collège des Producteurs